

### Défi 5 Action 5.2 - Mettre en œuvre des politique de stationnement public au service d'une mobilité durable

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la révision de son PLU intégrant la requalification du centre ville et du quartier de la gare, la ville de Herblay a mené une réflexion globale sur les différents espaces de la gare pour sécuriser son fonctionnement tout en apportant une meilleure réponse aux différents besoins des usagers des transports. De grandes difficultés d'usage étaient en effet à noter en heures de pointe aux abords de la gare, toutes les fonctions étant regroupées sur un espace restreint : terminus des lignes de transports urbains, aire de stationnement des taxis, dépose minute, places de parking... Le réaménagement du pôle s'inscrivait ainsi pleinement dans la requalification de l'ensemble du quartier.



©Ville de Herblay

Le nouveau pôle multimodal comprend :

- une gare routière de 5 quais + 1 quai dépose minute
- un mail piéton couvert entre la gare SNCF et la gare routière,
- un parc vélo fermé et sécurisé de 30 emplacements,
- un Parc Relais de 334 places extensible à 470 places,
- un poste de sécurité avec vidéosurveillance,
- un ascenseur panoramique,
- un patio intérieur paysager,
- un local de repos pour les chauffeurs des cars Lacroix.

La réalisation de ce projet s'est étalée sur 8 ans. Le comité de pôle, créé en 2001 a permis de lancer les études sur le projet de pôle et l'intégration urbaine. Suite à concours d'architecte et appel d'offres, les travaux ont été réalisés entre 2008 et 2009 et le pôle a pu être mis en service en janvier 2010.

La mise en service du pôle multimodal s'est accompagnée de la réorganisation de la circulation aux abords de la gare avec notamment la modification du carrefour d'entrée et de sortie de la gare routière et la restructuration de la rue Général de Gaulle menant au cœur de ville commercial. Plusieurs rues d'accès ont par ailleurs été passées en sens unique et les accès au Parc Relais ont fait l'objet d'un réaménagement spécifique.



Suite au réaménagement du pôle gare et dans le cadre de la requalification de l'ensemble du quartier, la ville de Herblay a modifié la réglementation du stationnement aux abords de la gare pour l'adapter à la présence d'un Parc Relais.

Le stationnement s'organisait précédemment en 3 espaces : un grand parking de surface (460 places) gratuit proche de la gare, du stationnement en zone bleue dans le cœur de ville commercial et du stationnement non réglementé dans le reste de la ville.

Aujourd'hui le stationnement est organisé de la façon suivante :

- le Parc Relais de la gare avec 334 places à des tarifs attractifs (40€/mois pour un véhicule; 20€/mois pour une moto ; 30€/mois pour un véhicule électrique ; gratuit pour les vélos)

- une zone rouge sur le cœur de ville qui autorise un stationnement de 2 heures maximum (278 places à 1€/heure)
- une zone verte en périphérie du cœur de ville et sur le secteur gare qui autorise un stationnement de 8 heures maximum (527 places à 0,60€/heure ou 3€/jour)
- une zone bleue gratuite de 777 places en périphérie de la zone payante.

En complément, les résidents peuvent avoir accès à un macaron qui leur donne la possibilité de stationner dans la zone verte pour un tarif de 26€/mois, et les commerçants peuvent acheter des jetons à distribuer à leurs clients.

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

La ville d' Herblay est le porteur de projet. Les études ont été confiées à des bureaux d'études, notamment pour aider la ville à réfléchir sur l'intégration du pôle dans la ville et l'organisation du stationnement.

La ville a confié à la Société EFFIA, par marché de prestation de service, la gestion et l'entretien de la gare routière et du Parc Relais, ainsi que la régie du stationnement (Parc Relais et stationnement de surface).

En 2016, la gare routière et le Parc Relais ont été transférés à la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Les postes d'investissement ont été les suivants :

- Foncier : 385 000 euros TTC
- Aménagement du pôle multimodal (gare routière, Parc Relais et aménagements de voirie) : 10 265 000 euros TTC
- Actions complémentaires: environ 2 000 000 euros TTC

Pour le pôle multimodal, le projet a fait l'objet des subventions suivantes :

- STIF : 2 385 000 euros
- Région : 2 440 000 euros

Le remboursement de TVA représente par ailleurs 1 454 500 euros.

Les financements amenés par la ville se sont élevés à 4 325 500 euros.



©Ville de Herblay

## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

Ce réaménagement a été très bénéfique pour le secteur. La circulation est plus fluide grâce aux deux accès distincts du Parc Relais (au nord et à l'ouest) qui permettent d'éviter les effets d'entonnoir. L'espace libéré devant la gare permet ainsi un plus grand confort pour les piétons et les cyclistes qui peuvent se déplacer en toute sécurité. Les lignes de bus ont aussi gagné en fluidité grâce à la priorité qui leur est accordée à la sortie de la gare routière.

Au niveau du stationnement, les usagers du train utilisent en priorité le Parc Relais en raison de la tarification dissuasive pratiquée sur la voirie, permettant de libérer des places en surface pour le stationnement de courte durée. Il y a actuellement 380 abonnés et une liste d'attente d'environ 100 personnes. Le taux de remplissage est très bon, avec une fréquentation jusqu'à 328 véhicules simultanément.

## 4 CONTACT

Ville de Herblay, Jean-Paul Pelotte, Directeur des services techniques

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)